

Renforcer l'action féministe, le filet social et la justice fiscale

Mémoire du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027 du gouvernement du Québec



**Réseau des
Tables régionales
de groupes de
femmes du Québec**

12 février 2026

Table des matières

1.	Qui sommes-nous ?	3
a.	Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec	3
b.	Tables régionales de groupes de femmes du Québec	3
2.	Santé et bien-être des femmes	5
a.	Concertation en santé et bien-être des femmes	5
b.	Financement de la santé et du bien-être des femmes au sein des établissements régionaux	8
3.	Financement de la concertation en condition féminine	9
4.	Financement à la mission de l'action communautaire autonome	10
a.	Les nombreuses retombées des investissements dans l'action communautaire autonome	10
b.	Indexation des subventions	12
5.	Renforcement du filet social	13
a.	Renforcer les services publics et les programmes sociaux	13
b.	Non à l'austérité, la privatisation et la tarification !	14
6.	Justice fiscale	15
a.	Mesures fiscales progressives	15
b.	Budgétisation sensible aux genres	17
7.	Liste des recommandations	18
8.	Références	21

1. Qui sommes-nous ?

a. Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) est un organisme féministe de défense collective des droits travaillant sur les questions touchant les intérêts et les droits des femmes en tenant compte de l'intersection des divers systèmes d'oppression. Il s'agit d'un regroupement provincial composé des Tables régionales de groupes de femmes représentant les 17 régions du Québec. Le RTRGFQ est en action depuis 2001 pour favoriser l'égalité pour toutes les femmes.

Issu de la volonté des Tables régionales de groupes de femmes d'agir en concertation, le RTRGFQ a officiellement vu le jour en mai 2001. Tout en étant une structure souple et respectueuse de l'autonomie de chaque Table régionale, il permet l'échange d'expertises et d'analyses féministes, favorise les prises de position politique et soutient l'action collective de ses membres en faveur de l'égalité pour toutes les femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les Tables régionales.

b. Tables régionales de groupes de femmes du Québec

Les 17 Tables régionales de groupes de femmes du Québec membres du RTRGFQ représentent 479 groupes membres et 89 membres individuelles à travers le Québec. Elles défendent les droits des femmes de leur région respective. Elles agissent à titre de groupes communautaires autonomes et mènent un vaste éventail d'actions reliées notamment aux besoins de liaison et de suivi entre leurs groupes membres et entre les Tables elles-mêmes. Elles sont bien implantées dans leur milieu et collaborent avec les différentes actrices et acteurs locaux et régionaux.

Région 01 Bas-Saint-Laurent

Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent

Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

RÉCIF — 02

Région 03 Capitale nationale

Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf, Québec et Charlevoix)

Région 04 Mauricie

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

Région 05 Estrie

ConcertAction Femmes Estrie

Région 06 Montréal

Table des groupes de femmes de Montréal

Région 07 Outaouais

Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales

Région 08 Abitibi-Témiscamingue

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

Région 09 Côte-Nord

Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Région 10 Nord-du-Québec

Comité condition féminine Baie-James

Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Table de concertation féministe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Région 12 Chaudière-Appalaches

Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches

Région 13 Laval

Table de concertation de Laval en condition féminine

Région 14 Lanaudière

Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière

Région 15 Laurentides

Réseau des femmes des Laurentides

Région 16 Montérégie

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Région 17 Centre-du-Québec

Table de concertation du mouvement des femmes — Centre-du-Québec

2. Santé et bien-être des femmes

a. Concertation en santé et bien-être des femmes

Depuis 2020, les travaux de concertation en santé et bien-être des femmes (SBEF) de 14 des 17 Tables régionales de groupes de femmes ont été appuyés financièrement par l'entremise de la mesure 5 du Plan d'action en santé et bien-être des femmes (PASBEF) 2020-2024 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les Tables régionales, mandatées par les centres intégrés de santé et de services sociaux ou les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS) pour réaliser la mesure, ont rempli l'objectif de mener des projets de concertation en SBEF à la couleur de leurs réalités régionales. Quelques exemples d'excellentes initiatives soutenues en partie par cette mesure :

- mise en place de structures de concertations régionales permettant aux différents secteurs ayant des répercussions sur la santé des femmes d'identifier les besoins spécifiques du terrain ;
- recherches et analyses régionales sur les trous de services en Chaudière-Appalaches, sur les pistes d'amélioration de l'accès aux services en santé mentale en Lanaudière, sur les enjeux de santé des femmes en Abitibi-Témiscamingue, sur les liens entre le logement et la santé des femmes en Estrie ;
- mise en place de ressources telles qu'une campagne de sensibilisation sur les interruptions de grossesse en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une plateforme *maëlle* de ressources en santé et bien-être dédiée aux femmes en Mauricie et au Centre-du-Québec.

RECOMMANDATION 1

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance les 17 Tables régionales de groupes de femmes à la hauteur de 150 000 \$ par année pendant 5 ans, dans le cadre d'un financement de type de mission indexé annuellement, afin de réaliser une concertation régionale en SBEF et qu'il accorde des sommes supplémentaires aux régions dont les efforts de concertation demandent des déplacements importants.

La mesure 5 du PASBEF 2020-2024 accordait 66 666 \$ par région sociosanitaire. Or, cela ne couvre pas l'ensemble des besoins de concertation en santé et pose donc un risque pour la suite en raison des difficultés :

- à trouver le financement complémentaire pour couvrir le salaire de la personne en charge du projet au sein de la Table régionale ;
- à soutenir pleinement les initiatives qui émergent de la concertation ;
- et à couvrir les frais de déplacement des partenaires, particulièrement pour les grandes régions comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue.

L'expertise de concertation régionale en santé des femmes est détenue par les Tables de groupes de femmes et un financement rehaussé, récurrent et stable éviterait de les précariser. De plus, cela assurerait une prévisibilité pour les partenaires impliqués et favoriserait des actions plus pérennes qui peuvent se construire dans le temps. D'autres ministères et organismes, comme le Secrétariat à la condition féminine (SCF), ont effectué cette réflexion et ce changement au mode de financement.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec à la hauteur de 200 000 \$ par année pendant 5 ans, dans le cadre d'un financement de type mission indexé annuellement, afin de réaliser une concertation nationale en SBEF.

Il importe que le Réseau dispose de ressources lui permettant de soutenir les concertations régionales en SBEF. Ce financement permettrait la mise en commun de l'information, des expériences et des analyses issues des travaux régionaux des Tables ; le développement d'une vision commune et féministe ; le maintien d'une solidarité entre ses membres ; la prise de position publique et les actions collectives. Il assurerait une meilleure réponse du Réseau aux besoins de concertation de ses membres afin de mieux contribuer à l'amélioration de la santé, du bien-être et de l'égalité de toutes les femmes.

Deux recommandations efficaces, économes et faisables

Le gouvernement a exprimé à maintes reprises sa volonté d'améliorer le système de santé et de services sociaux. À cet effet, il importe de rappeler que les femmes utilisent davantage les services de santé tout au long de leur vie, notamment en raison de la contraception et de la maternité. C'est pourquoi l'intégration des besoins des femmes à la planification nationale, régionale et

locale des soins et des services, première orientation du PASBEF (MSSS, 2020, p. 33), est hautement importante pour assurer l'efficacité du réseau.

Comme le souligne le ministère de la Santé et des Services sociaux : « pour poser les bons gestes, il faut disposer de toutes les connaissances pertinentes » (MSSS, 2012, p. 15). Or, « le système de santé peine à bien connaître les besoins réels des communautés et à s'y adapter » (IRIS, 2023). Les Tables régionales sont les mieux placées pour faire ressortir les besoins en santé et bien-être des femmes grâce à leur expertise de concertation régionale des secteurs concernés. Avec le PASBEF 2020-2024, elles sont nombreuses à avoir développé spécifiquement la concertation en SBEF. Elles ont embauché des personnes, mis en place les partenariats et réseaux et renforcé leur expertise en SBEF. Quant aux autres Tables régionales n'ayant pas eu de telles ententes avec leur établissement régional, elles bénéficieront de la force de notre concertation nationale pour déployer le tout dans leur région. Enfin, les Tables et le Réseau sont des organisations reconnues auprès de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux tels que le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), le SCF, les CISSS-CIUSSS et le MSSS ; et ont démontré leur compétence et leur fiabilité. Les assises requises pour réaliser les recommandations proposées sont donc solides.

Enfin, en accordant 2,75 M\$ annuellement aux Tables régionales de groupes de femmes ainsi qu'au RTRGFQ, le gouvernement se donne les moyens de bien identifier les besoins et les pistes de solutions pour éviter que la santé et le bien-être des femmes ne se détériorent et que cela coûte plus cher à l'État. En effet, si en amont ces actions sont négligées, le réseau de la santé pourra difficilement adapter les soins et services aux besoins des femmes, deuxième orientation du PASBEF (MSSS, 2020, p. 37). En aval, ces écueils accroissent les risques de détérioration de la santé des femmes ce qui mettra plus de pression sur le système de santé et engendrera ultimement de plus grandes dépenses publiques. En accordant suffisamment d'attention et de ressources au groupe social qui sollicite le plus les services de santé, c'est-à-dire les femmes, le gouvernement a le potentiel de faire le plus de gains pour l'efficacité du réseau, et ce, au bénéfice de la santé et du bien-être de cette part importante de la population.

b. Financement de la santé et du bien-être des femmes au sein des établissements régionaux

Nous souhaitons saluer le fait que le PASBEF 2020-2024 ait bénéficié d'un budget de 21,15 M\$ sur 4 ans (Cabinet du ministre de la Santé, 2020). Il s'agit d'un premier pas significatif. Cela étant, le prochain plan doit prendre en compte le fait que les besoins des femmes sont substantiels en raison de leur plus grande utilisation des services de santé, sans compter la détérioration de leur santé depuis la pandémie et les impacts de la charge mentale et des changements climatiques qui affectent plus fortement leur santé et leur bien-être. Comme mentionné précédemment, cela se répercute assurément sur le système de santé, sur l'ampleur des besoins auxquels il doit répondre et les ressources considérables que cela requiert. Par conséquent, le gouvernement doit accorder des moyens financiers concordants aux défis ci-haut afin d'atteindre son objectif d'améliorer la santé et le bien-être des femmes. Nous proposons donc deux recommandations supplémentaires qui vont en ce sens.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Québec accorde des sommes spécifiques aux établissements régionaux pour qu'ils puissent mettre en œuvre des actions déterminées régionalement qui améliorent la santé et le bien-être des femmes.

Dans plusieurs régions, la concertation avec les groupes communautaires et de femmes permet d'identifier les besoins différenciés des femmes et les pistes de solution pour améliorer les politiques et les services de santé dans la région. Toutefois, il manque par la suite de fonds dans les établissements pour appliquer ces solutions terrain susceptibles d'améliorer l'efficacité du réseau à améliorer la santé et le bien-être des femmes, par exemple : bonifier l'accessibilité universelle d'un établissement, développer un service manquant ou renforcer un service dans la région, etc.

RECOMMANDATION 4

Que le MSSS garantisse que chaque région dispose d'au moins un poste à temps plein dans le réseau de la santé financé et dédié exclusivement à la SBEF et à l'application régionale du PASBEF dans son ensemble.

Chaque région a une répondante en SBEF qui agit à titre de personne-ressource pour les demandes d'information générale relative à ce dossier et qui soutient

les établissements dans la mise en œuvre régionale du PASBEF. Toutefois, il n’y a pas d’enveloppe financière au sein du PASBEF 2020–2024 dédiée à la rémunération de ces personnes. Les établissements doivent puiser à même le personnel déjà embauché ou piger dans les fonds attribués à d’autres mesures du PASBEF. Ceci a notamment pour conséquence la cumulation de plusieurs dossiers pour une seule répondante (SBEF, santé des hommes, des personnes LGBTQ+, sexualité saine et responsable, etc.). Cette surcharge fait en sorte qu’elles ne peuvent s’investir pleinement en SBEF ni dans les autres dossiers d’ailleurs. Cela nuit à l’avancement du dossier SBEF dans les établissements et ultimement, à l’atteinte des objectifs du plan.

3. Financement de la concertation en condition féminine

Le RTRGFQ et les 17 Tables régionales de groupes de femmes du Québec reçoivent un soutien à la mission dans le cadre du Programme d’aide financière en matière d’égalité entre les femmes et les hommes, de violence sexuelle et de violence conjugale, et ce, afin de soutenir la concertation régionale et nationale des groupes de femmes du Québec en matière d’égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Afin de consolider et de développer les partenariats dans toutes les régions du Québec, l’appel de propositions ciblé vise à soutenir le développement de projets et de partenariats locaux et régionaux en vue de faire progresser l’égalité entre les femmes et les hommes de même qu’entre les femmes elles-mêmes.

Le Réseau et ses membres martèlent que les conventions doivent être conclues dans la reconnaissance et le respect de la mission de chacun des signataires, reconnue par le biais de Politique de reconnaissance de l’action communautaire (PRAC).

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec augmente le financement initial des Tables régionales de groupes de femmes à 75 000 \$ annuellement et indexe ce montant chaque année, afin de permettre l’embauche d’une personne à temps plein.

4. Financement à la mission de l'action communautaire autonome

a. Les nombreuses retombées des investissements dans l'action communautaire autonome

Économiques : Chaque tranche de 100 millions de dollars investie dans le milieu communautaire génère 183,7 millions de dollars injectés dans l'économie québécoise. L'investissement demandé stabilise entre 54 000 et 60 000 emplois directs et stimulerait les économies régionales et locales.

Sociales : Un financement adéquat renforce les services de proximité dans toutes les régions, bénéficiant directement à des millions de personnes chaque année. Par leurs interventions préventives autant qu'en contexte de crise (pandémie, pauvreté, itinérance, santé mentale), l'ACA se distingue par son agilité et sa capacité d'adaptation aux réalités terrains complexes (IRIS, 2021). En répondant aux besoins émergents de la population, elle constitue un véritable laboratoire d'innovation sociale, à qui nous devons des pratiques uniques au Québec, comme par exemple les Centres de la petite enfance (CPE) et les cliniques d'aide juridique

Conditions de travail : L'investissement permettrait de réduire les inégalités salariales, d'attirer et de retenir du personnel qualifié, et de reconnaître l'expertise du travail communautaire comme vecteur essentiel de transformation sociale. Considérant que 75% des employées s'identifient comme femmes (ISQ, 2025) et que celles-ci sont plus à risque de vivre dans la précarité économique (Gouvernement du Québec, 2024), rehausser le financement à la mission des organismes d'ACA est une mesure concrète d'équité en emploi, contribuant à améliorer les conditions de vie des femmes et à lutter contre la précarité économique.

Démocratiques : L'action communautaire autonome est reconnue comme l'une des formes de participation citoyenne les plus organisées, structurées et engagées pour la justice sociale. Ancrée dans les pratiques de démocratie participative, elle est au premier plan de l'exercice des droits et libertés politiques et d'associations à l'échelle locale, régionale et provinciale.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux et ce, pour assurer un financement de base stable et prévisible, basé sur un seuil plancher moyen de 805 726 \$ par organisme (pour 7 emplois équivalents à temps plein).

Plus spécifiquement, dans le programme de Promotion des droits du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), nous réclamons un rehaussement de 155 millions \$ supplémentaires annuellement pour la mission de l'ensemble des groupes en défense collective des droits actuellement financés.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Québec porte le ratio du financement à la mission entre 80 % et 100 % de l'enveloppe gouvernementale totale dédiée au milieu (actuellement à 57,7 %), notamment en réduisant la part des appels de projets et des ententes de services.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Québec établisse une enveloppe permanente pour le financement de nouveaux groupes en défense collective des droits, développe un processus transparent pour accueillir les groupes en attente de financement et documente leurs besoins.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Québec retire le chapitre 4 du projet de loi 7 qui menace l'indépendance des organismes en défense collective des droits.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme structurant de subvention pour l'acquisition et la rénovation d'infrastructures et pour les relocalisations et les améliorations locatives.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Québec s'engage à déposer un Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2027-2032 afin de maintenir l'engagement de l'État envers le milieu de l'action communautaire autonome.

b. Indexation des subventions

Malgré l'impact considérable de l'augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions. Les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau ont subi une absence d'indexation sur plusieurs années qui les a menés dans un cycle de pauvreté. Les salaires ont stagné, les espaces de bureau sont devenus inadéquats, le parc informatique est bien souvent désuet, l'immobilier n'a pu être renouvelé, etc.

Par ailleurs, les quelques programmes indexés le sont en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) alors que cette méthode d'indexation présente deux lacunes. D'une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

C'est pourquoi un outil a été développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires pour remplacer l'IPC : *l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*¹. Le remplacement de l'IPC par cet indice permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), estimé à 4 % pour 2026-2027 ([TRPOCB](#), 2025).

¹ Développé à l'initiative de la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles du Québec (TRPOCB) et une équipe de chercheur.es du Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion, à l'Université du Québec à Montréal.

5. Renforcement du filet social

a. Renforcer les services publics et les programmes sociaux

En tant que signataires des principaux traités et conventions internationales relatives aux droits économiques et sociaux, l'État québécois a la responsabilité de s'assurer que toutes ses interventions, notamment les actions fiscales et budgétaires du gouvernement, favorisent le bien-être collectif des générations actuelles et futures.

Notre filet social, composé principalement des services publics, des programmes sociaux et des organismes communautaires, a été dangereusement affaibli par la recherche d'économies au fil des dernières années, aux dépens des principes fondamentaux qu'ils sont censés incarner, à savoir l'accessibilité, la qualité, l'universalité et la gratuité. Le réseau public craque de partout, et ces débordements ont des répercussions majeures sur les organismes communautaires.

La centralisation, la bureaucratisation et la privatisation du réseau de la santé et des services sociaux, vers lesquelles tend le gouvernement, ne font qu'empirer les choses. Ancrées dans une vision néolibérale, ces « fausses solutions » à la crise des services publics s'appuient sur une prémisse marchande voulant que l'aide offerte aux personnes soit une marchandise soumise à la logique du profit, du marché et du service à la clientèle. Il s'agit d'un paradigme dangereux qui fait reculer le Québec à vitesse grand V.

Nous enjoignons le gouvernement à adopter une approche différente et de considérer les services publics et les programmes sociaux comme des mécanismes permettant d'agir en faveur du respect des droits fondamentaux.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Québec :

- **Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité ;**
 - **Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population ;**
 - **Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public ;**

- **Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.**
 - **Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.**
- **Réalise la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).**

b. Non à l'austérité, la privatisation et la tarification !

Notre gouvernement a les moyens de renforcer le filet social, mais il doit faire le choix politique et idéologique de mieux redistribuer la richesse collective à cette fin.

Les récentes baisses d'impôts, qui nous priveront pour les cinq prochaines années d'environ 9 milliards de dollars, conjuguées à la cible péremptoire de retour au déficit zéro d'ici 2027-2028, ne feront que creuser la fracture sociale dans laquelle s'engouffre notre province.

Parallèlement, ces mêmes derniers budgets n'ont pas réussi à combler les manques à gagner en éducation et en santé. Ils n'ont pas réussi non plus à répondre adéquatement à la crise du logement et l'insécurité alimentaire, malgré tous les signaux d'alarme lancés par les experts et les mouvements sociaux (FRAPRU, 2022). Nos services publics et nos programmes sociaux, pris dans le cercle vicieux des crises internes, des compressions et des réformes gouvernementales, alimentent une perte de confiance de la population quant à la capacité de l'État à gérer ces services pourtant essentiels.

Il est important de souligner que cette austérité a été imposée aux services directs à la population et ne s'est pourtant pas appliquée aux dépenses en infrastructures ni aux subventions aux entreprises. Elle a plutôt contribué, en parallèle, au développement de services de santé et d'éducation privés pour des citoyens de « première classe » (dont profitent les mieux nantis) qui ne sont

pas particulièrement touchés par la dégradation du système public. Que l'on soit riches ou pauvres, l'éducation, la santé, l'alimentation, le transport, l'eau, l'énergie sont des services essentiels qui doivent demeurer accessibles à tout.es, indépendamment de notre capacité à payer.

Comme le rappelle l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2024), l'affaiblissement du filet social et les politiques d'austérité budgétaires ont pour effet de creuser les inégalités de genre :

Le Québec est embarqué depuis une quarantaine d'années dans un processus de remise en question de l'État-providence qui affecte particulièrement les femmes. Pensons aux compressions dans les services de santé et d'éducation qui entraînent une surcharge de travail pour le personnel majoritairement féminin ; au manque d'investissements dans les services de garde qui nuit à la participation des jeunes mères au marché du travail et à leur indépendance financière ; ou encore à la faiblesse des mesures de soutien du revenu, qui maintiennent davantage de femmes dans la pauvreté.

C'est sans compter que les femmes sont doublement affectées par la dégradation de l'accès aux services publics, car elles se retrouvent plus souvent à compenser dans l'espace privé pour les besoins non comblés de la population, que ce soit en offrant du soutien psychologique, en s'assurant de la garde des enfants ou du soin des malades et des aînés.

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

6. Justice fiscale

a. Mesures fiscales progressives

L'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État. La vision économique du gouvernement doit être fondée sur la notion de bien-être collectif. Pour ce faire, elle doit inclure des solutions fiscales progressistes.

L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin.

Depuis les années 1980, nos acquis sociaux s'érodent et notre filet social a été progressivement démantelé. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l'évasion fiscale, l'État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s'est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement, dont les pandémies mondiales et la crise climatique.

Joignant sa voix à celles de la Coalition Main rouge et au RQ-ACA, le RTRGFQ propose différentes mesures visant à améliorer la fiscalité des particuliers et l'imposition des entreprises.

La Coalition Main rouge regroupe des organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires depuis l'automne 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits de la personne pour tous·tes. Elle propose plusieurs mesures permettant de récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, totalisant approximativement entre 14 et 20 milliards \$ annuellement (Coalition Main rouge, 2021).

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Québec instaure les mesures suivantes afin d'améliorer la progressivité de notre fiscalité :

- **Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition ;**
- **Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis ;**
- **Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques ;**
- **Imposer davantage les dividendes ;**
- **Imposer 100 % des gains en capital ;**
- **Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 % ;**
- **Rendre le régime d'assurance médicaments entièrement public.**

b. Budgétisation sensible aux genres

Les politiques fiscales doivent être analysées en fonction de leurs impacts sur les femmes afin de trouver des solutions permettant de promouvoir le droit à l'égalité et d'éviter de creuser les inégalités. Il est temps que le gouvernement du Québec emboîte le pas et utilise l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) lors de l'élaboration de son budget.

L'ADS+ est un processus d'analyse et un cadre d'action permettant de comparer les effets des politiques publiques et des budgets publics sur les femmes, les hommes et les minorités de genre tout en prenant en compte les facteurs identitaires ou caractéristiques sociales comme le revenu, l'origine, l'âge, par exemple (Gouvernement du Québec, 2025).

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Québec applique une ADS+ au budget par un processus de budgétisation sensible aux genres dans une perspective intersectionnelle et qu'il dévoile publiquement ces analyses afin de permettre le suivi des résultats en matière d'amélioration de l'égalité pour toutes les femmes au Québec.

7. Liste des recommandations

RECOMMANDATION 1

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance les 17 Tables régionales de groupes de femmes à la hauteur de 150 000 \$ par année pendant 5 ans, dans le cadre d'un financement de type de mission indexé annuellement, afin de réaliser une concertation régionale en SBEF et qu'il accorde des sommes supplémentaires aux régions dont les efforts de concertation demandent des déplacements importants.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec à la hauteur de 200 000 \$ par année pendant 5 ans, dans le cadre d'un financement de type mission indexé annuellement, afin de réaliser une concertation nationale en SBEF.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Québec accorde des sommes spécifiques aux établissements régionaux pour qu'ils puissent mettre en œuvre des actions déterminées régionalement qui améliorent la santé et le bien-être des femmes.

RECOMMANDATION 4

Que le MSSS garantisse que chaque région dispose d'au moins un poste à temps plein dans le réseau de la santé financé et dédié exclusivement à la SBEF et à l'application régionale du PASBEF dans son ensemble.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec augmente le financement initial des Tables régionales de groupes de femmes à 75 000 \$ annuellement et indexe ce montant chaque année, afin de permettre l'embauche d'une travailleuse à temps plein.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux et ce, pour assurer un financement de base stable et prévisible, basé sur un seuil plancher moyen de 805 726 \$ par organisme (pour 7 emplois équivalents à temps plein).

Plus spécifiquement, dans le programme de Promotion des droits du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), nous réclamons un rehaussement de 155 millions \$ supplémentaires annuellement pour la mission de l'ensemble des groupes en défense collective des droits actuellement financés.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Québec porte le ratio du financement à la mission entre 80 % et 100 % de l'enveloppe gouvernementale totale dédiée au milieu (actuellement à 57,7 %), notamment en réduisant la part des appels de projets et des ententes de services.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Québec établisse une enveloppe permanente pour le financement de nouveaux groupes en défense collective des droits, développe un processus transparent pour accueillir les groupes en attente de financement et documente leurs besoins.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Québec retire le chapitre 4 du projet de loi 7 qui menace l'indépendance des organismes en défense collective des droits.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme structurant de subvention pour l'acquisition et la rénovation d'infrastructures et pour les relocalisations et les améliorations locatives.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Québec s'engage à déposer un Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2027-2032 afin de maintenir l'engagement de l'État envers le milieu de l'action communautaire autonome.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité ;

- Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population ;
- Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public ;
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
 - Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.
- Réalise la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Québec instaure les mesures suivantes afin d'améliorer la progressivité de notre fiscalité :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition ;
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis ;
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques ;
- Imposer davantage les dividendes ;
- Imposer 100 % des gains en capital ;
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 % ;
- Rendre le régime d'assurance médicaments entièrement public.

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Québec applique une ADS+ au budget par un processus de budgétisation sensible aux genres dans une perspective intersectionnelle et qu'il dévoile publiquement ces analyses afin de permettre le suivi des résultats en matière d'amélioration de l'égalité pour toutes les femmes au Québec.

8. Références

Cabinet du ministre de la Santé, [Lancement du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024](#), communiqué, date de diffusion : 2020-12-18.

Coalition Main rouge, [10 milliards de solutions pour une société plus juste](#), 2021.

FRAPRU, [Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement](#), 2022.

Gouvernement du Québec, [Égalité économique et égalité en emploi](#), 2024.

Gouvernement du Québec, [Analyse différenciée selon les sexes](#), Secrétariat à la condition féminine, 2025.

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [Effets de la crise sanitaire sur le milieu communautaire : Portrait de la situation pour les organismes du Québec](#), 2021.

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [Six remèdes pour révolutionner le système de santé au Québec](#), 2023.

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, *Sous la loupe / Masculinisme, soutien à domicile et Santé Québec*, 2024-11-16.

Institut de la statistique du Québec. [L'action communautaire au Québec. Portrait statistique 2023](#), 2025.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, [La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir](#), 2012.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, [Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024](#), 2020.

TRPOCB, [L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire : une revendication pour vraiment maintenir nos capacités d'action](#), 2025.